

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue le 4 août 2021 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
Mme Anne Langevin, conseillère
Mme Annie Galipeau, conseillère et maire substitut
M. Éric Galipeau, conseiller

Monsieur Jim Smith, directeur général

Absence motivée :

M. Denis Bonhomme, conseiller
M. Yves St-Jacques, conseiller

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

R2108-178

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité;

Que l'ordre du jour soit adopté, après l'ajout du point 900-01 Congrès de la FQM – Autorisation, tout en gardant le point varia ouvert;

Ordre du jour

0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE

- 0.1 Moment de réflexion
- 0.2 Ouverture de la session
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Adoption du procès-verbal du 7 juillet 2021
- 0.5 Suivi au procès-verbal
- 0.6 Période de questions

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

100 ADMINISTRATION

110 CONSEIL MUNICIPAL

- 110-01 Adoption du règlement de la SQ 2021-005 (R.M. 2021-374)
- 110-02 Maison de la Famille – Centre de pédiatrie sociale – demande d'une contribution financière
- 110-03 Offre d'achat pour le lot 5 204 924
- 110-04 Albatros VG – demande d'une contribution financière
- 110-05 Ville de Maniwaki – avis de fin d'entente
- 110-06 Autorisation de signature – convention d'aide financière
- 110-07 Les Industries Galipeau – autorisation de paiement de factures pour services rendus
- 110-08 Programme PSPPA – autorisation de déposer une demande de subvention

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-01 Présentation des comptes dus au 30 juillet 2021
- 130-02 Présentation des comptes payés au 31 juillet 2021
- 130-03 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-04 Rapport du dg des dépenses engagées au 31 juillet 2021
- 130-05 Caisse populaire – Relevé de compte au 31 juillet 2021
- 130-06 État des activités financières- Suivi du budget 2021

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

300 TRANSPORT

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

- 800-01 MFFP – réponse à la résolution R2105-106
- 800-02 APLC - invitation

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

- 1000-1 Période de questions

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX

R2108-179

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2021

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

R2108-180

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 19 JUILLET 2021

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Anne Langevin,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

R2108-181

ADOPTION DU RÈGLEMENT DE LA SQ 2021-005 (R.M. 2021-374) CONCERNANT LES ANIMAUX APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DANS LA MUNICIPALITÉ DE MESSINES

CONSIDÉRANT la recommandation de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le règlement révisé, uniformisé, portant le numéro 2021-005 concernant les animaux applicables par la Sûreté du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait adopté le règlement SQ2017-005 (R.M. 2017-337) afin d'assurer l'uniformisation de la réglementation concernant les animaux devant être appliquée par la Sûreté du Québec et qu'il y a lieu de poursuivre cette uniformisation ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise à chaque membre du conseil municipal avant la présente séance et que tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du 7 juillet 2021;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu une copie du règlement numéro 2021-373 au moins deux jours juridiques avant la présente séance, l'avoir lu et renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Anne Langevin,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le règlement tel que déposé.

ADOPTÉE

R2108-182

MAISON DE LA FAMILLE DEMANDE UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LEUR CENTRE DE PÉDIATRIE SOCIALE

CONSIDÉRANT QU'une demande de participation financière a été envoyée à la Municipalité par la Maison de la Famille – Clinique de pédiatrie sociale dans le cadre de leur campagne de financement annuelle;

CONSIDÉRANT QUE des sommes avaient été réservées à cet effet lors de l'élaboration du budget de 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau

Appuyée par Annie Galipeau,

Il est résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER un déboursé au montant de 1000\$ à titre de contribution financière à l'organisme Maison de la famille – Centre de pédiatrie sociale Vallée de la Gatineau dans le cadre de leur campagne de financement.

ADOPTÉE

R2108-183

AUTORISATION DE VENTE DU LOT : 5 204 924

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Messines est propriétaire de l'immeuble pour l'avoir acquis de M. Réjean Paul et madame Nicole Houle au terme d'un acte de vente reçu devant Me Luc Demers, notaire, le trente mai de l'an deux milles (2000-05-30) et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Gatineau le trente-et-un mai de l'an deux milles (2000-05-31) sous le numéro 384275;

CONSIDÉRANT QUE ledit lot est enclavé par les lots : 5 204 923, 5 204 925 et 5 204 736, le conseil a choisi de procéder à la vente en offrant l'immeuble aux trois propriétaires limitrophes;

CONSIDÉRANT QUE le prix demandé a été fixé selon la valeur de l'immeuble inscrit au rôle, soit un montant de 2 400\$ ou au plus offrant;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux offres dans le délai prescrit : M. Yvon Cronier (lot : 5 204 925) – 2 400\$ et Madame Stella O'Brian (lot : 5 204 923) – 5 010\$.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau

Appuyée par Éric Galipeau,

Il est résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER la vente de l'immeuble connu sous le numéro de cadastre 5 204 924 à Madame Stella O'Brian, résident au 34, rue Principale à Messines (Québec), J0X 2J0 et ce pour la somme de cinq mille dix dollars (5 010\$) en plus de tous les frais applicables (taxe de vente, frais de notaire, frais d'inscription publicité des droits, etc.).

D'AUTORISER le maire, Ronald Cross et le directeur général, Jim Smith de signer au nom de la municipalité tous les documents nécessaires à la présente transaction.

Note au procès-verbal : la présente autorisation de vente est conditionnelle à un délai de soixante jours (60) pour conclure la transaction. Cette période pourrait être prolongée dans le cas où un délai supplémentaire est demandé par le notaire mandaté par Madame O'Brian dans ce dossier.

ADOPTÉE

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

19:05 - Il y a ajournement de la présente séance en raison d'une connexion défectueuse de la conseillère Annie Galipeau causant ainsi la perte du quorum requis pour la tenue de l'assemblée.

19:10 – Reprise du contact avec la conseillère Annie Galipeau qui permet la reprise de la présente séance.

R2108-184

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Transports, monsieur François Bonnardel a fait parvenir à la municipalité une confirmation pour l'obtention d'une aide financière maximale de 274 813\$ dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL), Volet Entretien des routes locales, portant le numéro de dossier : 2021-83060-07-0110;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'aide financière dépasse 250 000\$, le ministère a fait parvenir à la municipalité une convention d'aide financière, dont copie doit être signée et retournée au ministère.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau
Appuyée par Anne Langevin
Il est résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER le maire, Ronald Cross et le directeur général, Jim Smith de signer au nom de la municipalité la convention d'aide financière déterminant les modalités de versement de l'aide financière.

ADOPTÉE

R2108-185

AUTORISATION POUR PAIEMENT DE FACTURES DES INDUSTRIES GALIPEAU

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement au montant de 362.70 \$ plus les taxes applicables pour les factures relativement à des travaux de réparations et soudure exécutés par les Industries Galipeau, soit:

Facture no :	Montant facturé avant taxes
7635	87.50
7632	275.20
TOTAL	362.70\$

Note au procès-verbal: Le conseiller monsieur Éric Galipeau s'est retiré des discussions et de la prise de décision de la présente résolution en raison d'un potentiel ou d'une apparence de conflit d'intérêts (M. André Galipeau, propriétaire des Industries Galipeau est le frère du conseiller É. Galipeau), et ce, en conformité avec le règlement 2011-288, règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R2108-186

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES DUS AU 30 JUILLET 2021

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Éric Galipeau;
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER le rapport des comptes dus au 30 juillet 2021, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 75 305.34\$

ADOPTÉE

R2108-187

POUR ACCEPTER LA LISTE DES COMPTES PAYÉS AU 31 JUILLET 2021

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 1^{er} juillet au 31 juillet 2021

Détail des comptes payés :

NOMBRE	DESCRIPTION	MONTANT
51	Chèques fournisseurs émis	61 807.94 \$
19	Prélèvements électroniques	135 816.44 \$
	TOTAL :	197 624.38 \$

ADOPTÉE

R2108-188

POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Anne Langevin;
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2021, dont celle-ci représente la somme de 63 943.24 \$

ADOPTÉE

R2108-189

RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 31 JUILLET 2021

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 2020-364, le directeur général/secrétaire-trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire-trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Anne Langevin,
Appuyée par Éric Galipeau;
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER le rapport des dépenses engagées par le directeur général et secrétaire-trésorier tel que déposé, pour la période du 1^{er} au 31 juillet, dont celui-ci représente une somme de 19 288.33\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

R2108-190

AUTORISATION DE PARTICIPATION AU CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS 2021

CONSIDÉRANT QUE les assises annuelles de la FQM se dérouleront au Palais des congrès de Québec, du 30 septembre au 2 octobre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le maire, Ronald Cross, est disponible pour participer au congrès

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le maire, Ronald Cross, de participer aux assises annuelles de la FQM et par conséquent, autorise les frais d'inscription et de déplacement applicables.

LEVÉE DE LA RÉUNION

R2108-191

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité

De lever de la séance régulière à 19 :18

ADOPTÉE

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général/secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Jim Smith, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Jim Smith,
Directeur général et secrétaire-trésorier